



Charte 30èmes Ovalies UniLaSalle

Charte responsable d'équipe

Du jeudi 8 au dimanche 11 mai 2025

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Etudiant(e) à l'université de :

I. Membres de l'équipe :

En tant que responsable d'équipe, je m'engage à transmettre la liste définitive des participants via l'inscription en ligne avant le 17/04/2025. Je m'engage par la même occasion à ne faire jouer que des joueurs inscrits. Nous vous communiquerons la liste des joueurs n'ayant pas réalisé l'inscription individuelle et n'étant pas autorisé à jouer (commotion cérébrale, raison médicale ou autre). En cas de non-respect de cette règle, l'équipe sera retirée du tournoi immédiatement.

En signant la présente charte, je témoigne de mon engagement à agir en conséquence selon les valeurs soutenues par les Ovalies. Je comprends que tout manquement à cette charte pourrait entraîner des sanctions, voire l'exclusion définitive de ma personne ou de mon équipe, et ce, même avant la fin du tournoi.

II. Tournoi & Alcool :

Je m'engage à ne faire jouer aucun joueur **sous emprise de stupéfiant ou d'alcool** pendant l'ensemble du tournoi **(8h-18h)**.

L'association Ovalies UniLaSalle se réserve le droit de procéder à des contrôles d'alcoolémie réguliers et aléatoires pendant le tournoi. Tout joueur ne respectant pas ces conditions sera exclu définitivement du tournoi. La caution de l'équipe pourra aussi être prélevée.

Tout retard de plus de 2 minutes sur l'horaire prévu de passage entraînera le forfait de l'équipe fautive.

Je déclare respecter les règles du tournoi disponibles en pièce jointe dans le formulaire F3.

Je m'engage à faire respecter le principe selon lequel les joueurs de mon équipe doivent exclusivement jouer pour celle pour laquelle ils sont inscrits. Tout manquement à cette règle entraînera des sanctions à l'encontre des joueurs concernés ainsi que de leurs équipes respectives.

III. Étudiant(e) mineur(e) :

Si je suis **mineur à la date de l'événement**, je m'engage à ne pas consommer d'alcool sur l'ensemble de l'événement. Auquel cas les organisateurs des 30èmes Ovalies UniLaSalle se déchargent de toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle. Ils se réservent aussi le droit d'exclure de l'événement toute personne ne respectant pas cette condition.

Les personnes mineures durant les Ovalies se doivent de remplir une **autorisation parentale à télécharger, compléter et déposer sur le formulaire**.

Le tournoi est réservé exclusivement aux joueurs de **plus de 16 ans** à la date du 1 mai 2025.

IV. Site & Camping :

Voici la liste des objets interdits sur le **site des Ovalies** :

- Batterie externe
- **Tout liquide (gourde vides autorisées)**
- **Toute nourriture**
- **Aérosols (médical), déodorants et laque**
- Enceintes
- Parasols
- Bagages, valises
- Masses magnétiques
- Planches à roulette, trottinettes, rollers
- Produits décapants
- Instruments de musique
- Casques
- Antivols

Voici la liste des objets interdits sur le **site des Ovalies et sur le camping** :

- Boissons **alcoolisées**
- **Tout liquide,**
- **Contenant en verre, parfum**
- Outils de travaux (perceuse, scie, clou...),
- Pointeurs lasers,
- Objets tranchants, coupants ou contondants (couteau en métal, cutter...),
- Drones,
- Matières radioactives,
- Boîtes en métal,
- **Aérosols** (sauf médical)
- Thermomètre au mercure,
- Perche à smartphone,
- Affichage religieux/politique,
- Toutes **drogues/stupéfiants/poppers,**

- Combustibles/ objets inflammables,
- Produits chimiques,
- **Armes de toutes catégories**, cartouches d'armes ou imitation,
- Ciseaux à bout pointu avec une lame de 6cm ou plus,
- Bouteilles/cartouches de gaz,
- **Fumigènes**,
- Articles de pyrotechnie, explosifs, pétard,
- **Barnum**
- **Barbecue**



Je m'engage à restituer le matériel de camping tel qu'il m'a été prêté, sous peine de voir une partie de ma caution encaissée.

V. Désistement

En cas de désistement après paiement, aucun remboursement du tournoi ne sera effectué pour l'équipe concernée. Seul un remboursement sera envisageable en cas d'indisponibilité médicale d'un joueur, à condition que celle-ci soit signalée avant le 4 avril 2025.

Date et lieu :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :